



## COMPTE RENDU CHSCT DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020

### TELETRAVAIL :

*Développé suite au 1<sup>e</sup> confinement : projet avec appels à candidature (sur volontariat)  
Evaluation à 6 mois hors urgence sanitaire*

### Commentaires CGT :

Nous veillerons à ce que les droits des agents soient respectés (AT, droits femme enceinte).

### POINT SITUATION COVID :

*Actuellement peu de patients Covid au CH Lavour (diminution de l'incidence) mais risque de rebond ?*

*Absentéisme des agents : moins de 7%*

*Visites EHPAD et USLD autorisées (recrutement d'1 agent service civique)*

*Visites sur Guiraud et Pinel autorisées à partir du 16.12.2020 selon les directives ministérielles.*

*Reprise des formations au profit des professionnels*

*EPI : Stocks jusqu'en janvier sauf pour les charlottes (environ 2 semaines de stock)*

*Tests antigéniques : attente d'indication précise selon les recommandations nationales qui évoluent.*

### Commentaires CGT :

#### **Nous demandons :**

- Renforcement des effectifs pour les structures actuellement en sous-effectif et les services COVID
- Recrutement : certains établissements arrivent à recruter facilement : pourquoi pas à Lavour ? nous rappelons l'importance de l'attractivité.
- Masque FFP2 au bloc : masque à usage non médical et surtout non adapté. Inadmissible. La Direction précise avoir commandé des attaches en supplément ! Ce n'est pas un problème d'attaches. Ces masques ne sont pas à usage médical. Ils doivent être remplacés.
- La Direction distribue dans l'établissement des badges pour féliciter les agents qui portent bien leur masque. Des bons points infantilissants. A quand les images pour les bons élèves ?
- **Au lieu de distribuer des badges la Direction ferait mieux de remplacer les absences....**

### VACCINATION ANTI-GRIPPALE :

*Tension nationale pour la délivrance des vaccins. 300 doses utilisées au milieu de l'automne : 55 professionnels déjà vaccinés. Les besoins sont estimés à 300 de plus et devraient être débloqués à partir du 7.12.2020. La campagne vaccinale devrait reprendre à la réception des produits.*

*Pour la médecine du travail, il est difficile d'évaluer le nombre de vaccins car basé sur le volontariat.*

**Commentaires CGT :** Nous attendons une reprise rapide de la campagne de vaccination.

### PECH :

*Une prise en charge très spécifique et individualisée d'un patient nécessite des moyens humains. Ils sont pour l'instant alloués par l'ARS. Et demain ? La structure prévue pour l'accueillir est-elle prête ? Quand ? La Direction doit avoir un RDV avec ARS pour faire le point.*

### Commentaires CGT :

Les moyens alloués par l'ARS pour cette situation vont-ils être pérennisés ? Quel projet pour ce patient ? Les réponses données ce jour manquent de précisions et de perspectives. Nous serons vigilants quant à l'évolution de la situation.

## **HJ 4<sup>e</sup> SECTEUR :**

### **Commentaires CGT :**

Le temps ASH sur les HJ et dans les autres services est bien souvent insuffisant.

Volonté de recruter ?

La Direction parle de sous dotation de la Psychiatrie qui empêcherait le recrutement des ASH. La ficelle est un peu grosse !

Vu la situation sanitaire actuelle, comment peut-on faire l'impasse sur l'hygiène des locaux dans un centre hospitalier ?

Nous demandons que des ASH soient recrutés. Pour rappel, les salaires de la catégorie C sont les plus faibles et les contractuels sont sous-payés...

## **CMP ENFANT-MAZAMET :**

### **Commentaires CGT :**

Cette équipe doit être étoffée avec les qualifications nécessaires à la prise en charge des enfants. Qu'en est-il des IDE, Psychomotricien, Educateur ?

La Direction précise qu'1 Educateur spécialisé vient d'être recruté et pour le poste de Psychomot c'est en cours.

## **SERENE :**

*L'équipe demande une augmentation des effectifs le WE (plus de patients sous contraintes et moins de permission)*

*La Direction précise que l'équipe ne serait pas au diapason !! ??*

### **Commentaires CGT :**

Si cette modification intervient, elle ne doit pas se faire à effectif constant.

## **PRISE EN CHARGE ET ASTREINTES MEDICALES :**

### **Commentaires CGT :**

Le corps paramédical est parfois confronté à des problèmes difficilement gérables lors d'astreintes médicales. L'IDE suite à son analyse précise de la situation fait appel au médecin d'astreinte si pas d'urgence vitale (protocole d'urgence vitale et formation AFGSU). Celui-ci se doit de répondre et d'agir selon ses responsabilités. Nous rappelons que la prescription médicale doit être écrite, datée, signée, et non orale (le médecin d'astreinte dispose d'outils pour des prescriptions écrites à distance).

Nous avons tous une responsabilité professionnelle.

La DSSI s'est empressée de distribuer un support aux IDE, un « mode d'emploi » pour solliciter un avis médical afin d'aider le personnel paramédical. Ce support est très infantilisant.

Domage qu'1 support identique ne soit pas réalisé pour le corps médical avec les démarches à effectuer lors d'un appel IDE !...

La Direction va rediscuter de ce sujet en CME.

La Direction des Soins a exprimé son soutien à l'équipe concernée, une fois n'est pas coutume...

Nous ne devons pas perdre notre objectif commun : La prise en charge des patients dans le respect de la sécurité et des conditions de travail.

Par contre, nous n'acceptons pas les pressions exercées sur le personnel paramédical afin que les déclarations faites sur FEI soient modifiées. La fonction ne fait pas le pouvoir absolu....

**CéGéT**ez vous et mêlez-vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)